

N° 11238-2021/1-ACTS/DAJI

12 février 2021

Rapport de présentation

OBJET : modification de la délibération modifiée n° 33-2019/APS du 6 juin 2019 portant désignation des représentants de la province Sud au sein de divers organismes et instances.

PJ : un projet de délibération.

1 - Société d'économie mixte de Tina (SEM Tina – art. 22)

Le 6 juin 2019, M. Philippe Gomes a été désigné par l'assemblée de la province Sud pour siéger au sein du conseil d'administration de la SEM Tina.

L'article 14.1 des statuts mis à jour en 2009, relatif à la composition du conseil d'administration, prévoit que « *les représentants des collectivités, groupements et établissements publics de la Nouvelle-Calédonie ou des Provinces au conseil d'administration sont désignés par eux et éventuellement relevés de leurs fonctions dans les mêmes conditions.* ».

Ainsi, il est proposé de remplacer M. Philippe Gomes, qui n'a pas participé aux dernières réunions, pour représenter l'assemblée de la province Sud au conseil d'administration de la SEM Tina.

En outre, afin de rectifier la rédaction de l'article, il est proposé de préciser que Mme Saridjan-Verger est titulaire.

2 - Société anonyme d'économie mixte Mwe Ara (SEM Mwe Ara – art. 23)

M. Julien Tran Ap a été désigné le 23 avril 2020 pour siéger au conseil d'administration de la SEM Mwe Ara. Il est proposé de le remplacer par M. Jean-Gabriel Favreau.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.